



Société d'assurances mutuelle, à cotisations variables
25, rue de Madrid – 75008 PARIS
Tél. : 01 45 22 85 64 / fax : 01 44 70 03 36
info@cameic.com
www.cameic.com

La durée d'indemnisation est fixée en fonction de vos périodes de travail et de votre âge

Durées d'indemnisation pour les fins de contrat de travail à compter du 02/04/2009 (sauf en cas de procédure de licenciement engagée avant le 01/04/2009)

	Pour les moins de 50 ans	Pour les 50 ans et + *
Durée d'affiliation et période de référence	122 jours ou 610 heures (4 mois) au cours des 28 derniers mois	122 jours ou 610 heures (4 mois) au cours des 36 derniers mois
Durée d'indemnisation	Egale à la durée d'affiliation	
Durée maximale d'indemnisation	730 jours (24 mois)	1095 jours (36 mois)

* avec possibilité de maintien, sous conditions, pour les allocataires en cours à 60 ans et demi

Durées d'indemnisation pour les procédures de licenciement engagées avant le 01/04/2009

Filière	Pour les moins de 50 ans			Pour les 50 ans et + *
	I	II	III	IV
Durée d'affiliation	182 jours ou 910 heures (6 mois) Au cours des 22 derniers mois	365 jours ou 1820 heures (12 mois) Au cours des 20 derniers mois	487 jours ou 2426 heures (16 mois) Au cours des 26 derniers mois	821 jours ou 4095 heures (27 mois) Au cours des 36 derniers mois
Durée d'indemnisation	213 jours (7 mois)	365 jours (12 mois)	700 jours (23 mois)	1095 jours (36 mois)

* avec possibilité de maintien, sous conditions, pour les allocataires en cours à 60 ans et demi